

chen nach Körnchen picken kann, so ist er seelenvergnügt und hat noch keinen fortgejagt. Leben und leben lassen, ist seine Devise.

Ganz anders aber gestaltet sich die Sache, wenn die Grünfinken und die Spechtmeisen auf dem Futtertische sind, keiner von diesen duldet eine Konkurrenz und mit scharfen Schnabellieben wird jeder Hungrige fortgejagt.

Frau *Stracht-Imhoof*, Zotingen.

**Pronostics réalisés.** D'une lettre de M. Cunisset-Carnot au „Temps“ nous extrayons ce qui suit: Tout au fond de moi-même, je pensais bien que l'hiver ne serait pas rigoureux, tout au moins que s'il devait le devenir ce ne serait guère que dans sa seconde partie, c'est-à-dire au plus tôt en janvier. J'écris ceci presque à la fin de décembre et je crois que jusqu'à les faits ne démentent pas mon espoir. C'était en effet seulement un espoir que j'avais conçu, et malgré les prophéties aussi abondantes que contradictoires de nos paysans, qui ne sont jamais à court pour dire à l'avance de temps de la saison prochaine, il ne reposait que sur une seule observation: **les mouvements des oiseaux.** Beaucoup de ceux qui nous quittent, même de très bonne heure, dès septembre, par exemple, n'avaient pas encore bougé vers la fin d'octobre, et beaucoup de ceux qui nous arrivent à ce moment n'avaient point fait leur apparition au 15 novembre. Mais le signe le plus caractéristique que la saison serait sans doute fort douce, et cela longtemps après ses débuts, c'est que les bécasses, arrivées à leur date normale de la Toussaint, ne sont pas encore reparties. J'en ai levé au bois tous ces jours-ci. Elles ne s'alarment donc pas et ne songent point à s'en aller, ce dont nous pouvons conclure que pendant un temps plus ou moins long encore le gros froid qui gèle la terre profondément et empêche ces oiseaux de picorer les vers ne se produira pas.

**Corneille apprivoisée.** Dans le courant de janvier, un habitant de Vevey ou des environs avait recueilli une corneille blessée l'avait soignée et, sans la priver de sa liberté, l'avait en quelque sorte apprivoisée. Il écrit à ce propos, à la „Feuille d'Avis de Vevey“, que l'ingrat maître „Jim“ a repris sa vie vagabonde et a déserté le foyer où il fut choyé et si bien soigné. Un beau jour, M. S. aperçut une bande de corneilles menant grand tapage à quelque distance de sa demeure. „Jim“ était au milieu d'elles, et son sort se décidait sans doute. Il disparut depuis ce jour, et son maître pensa que ses sauvages compagnons l'avaient massacré. A sa grande surprise, quelques jours plus tard, il vit maître corbeau sur un arbre perché, qui poussait des „couacs“ perçants. Il l'appela, mais l'oiseau, tout en manifestant la joie de le revoir, ne voulut pas s'approcher, malgré les appâts qui lui furent présentés. Depuis lors, il n'a plus voulu s'approcher de ses anciens protecteurs. Que s'est-il passé? Le conseil des corneilles lui a-t-il interdit tout rapprochement avec les hommes?

**Aus dem Gerichtssaal.** In einem Städtchen am Bielersee hat ein Lehrer mit einem Flobertgewehr einen wilden Schwan geschossen, der in der Nähe des Städtchens erschienen war. Er wollte den Vogel skelettieren, liess aber tatsächlich den Kadaver einfach zugrunde gehen. Wegen Zuwiderhandlung gegen Art. 17 und auf Grund des Art. 21, Ziffer 6 des Bundes-